

Le but de la Charte

La charte vaudoise FestiPlus a pour but d'améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête et de permettre aux organisateurs de manifestations d'avoir accès à des prestations de qualité en matière de prévention des risques liés aux abus d'alcool et d'autres substances psychotropes. Cette Charte a été élaborée par un groupe de professionnels pluridisciplinaire (prévention, jeunesse, police) et des organisateurs de manifestations sur mandat du service de la santé publique. Au niveau des ressources, un catalogue de prestations l'accompagne.

Les objectifs

- Soutenir les organisateurs de manifestations
- Proposer des prestations de prévention de qualité
- Diffuser auprès du public des informations adaptées au contexte
- Promouvoir un esprit solidaire et le sens des responsabilités individuelles

Les prestations



Trois principes d'action

- La prévention de la consommation de substances psychotropes, la réduction des risques et la sécurité publique sont des approches complémentaires. Elles se manifestent par des mesures structurelles (agissant sur le cadre) et comportementales (interventions directes auprès du public).
- Les problèmes liés à la consommation d'alcool ou d'autres substances psychotropes sont appréhendés dans un contexte plus global de promotion de la santé et de gestion des conduites à risques incluant la sécurité routière, les infections sexuellement transmissibles, les risques auditifs, la consommation de tabac,...
- Les mesures de prévention ne seront vraiment efficaces que s'il existe une certaine cohérence entre elles et l'objet de la manifestation. Le fait de mettre en place un stand ou un service de rapatriement ne doit pas autoriser par ailleurs une consommation effrénée d'alcool par exemple.

Comment ça marche ?

En remplissant un bref questionnaire sur le site internet FestiPlus, les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre les différentes mesures de la charte. Ils seront ensuite contactés par un membre de l'équipe pour les conseiller et/ou valider les mesures prises. L'adhésion est finalisée lorsque la manifestation est mise en valeur sur le site internet FestiPlus.

4 mesures indispensables

- **Respect de la législation**

Le premier principe est de respecter la législation en vigueur (ventilation, volume sonore, vente d'alcool, sécurité, etc.). Celle-ci vise essentiellement à protéger le public de certains risques inhérents aux rassemblements (incendie, risque sanitaire, sécurité).

- **Stratégie d'intervention coordonnée**

En cas de problème au sein de la manifestation, les interventions des acteurs de la prévention, du service sanitaire et des agents de sécurité doivent être coordonnées et complémentaires afin de garantir une assistance rapide et efficace. Il est indispensable, dès le début de la préparation de l'évènement, de nommer un membre du comité d'organisation *coordinateur prévention/sécurité* et de garantir qu'il dispose de moyens adaptés pour mener à bien sa mission.

- **Sensibilisation des équipes bars**

Il est important que l'organisateur soutienne ses équipes dans cette tâche parfois délicate qui consiste à servir des boissons alcoolisées tout en contrôlant différents paramètres : âge des plus jeunes et manifestation d'ébriété sévère. Cela peut se traduire par une formation du staff bar, la remise de bracelets pour le contrôle des âges, une charte pour les bénévoles, etc.

- **Sécurisation du retour**

Le but de cette mesure est de renforcer la sécurité routière afin que chacun puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions possibles. Plusieurs approches permettent de sensibiliser le public et/ou de mettre à sa disposition un ou des services : communication sur les médias sociaux pour un retour sécurisé, chauffeur désigné, transports publics à prix préférentiels, outil d'évaluation de l'alcoolémie, lieu de repos sur place, etc.

5 mesures en option

- Stands avec des intervenants formés et/ou équipe mobile
- Formation des responsables bars
- Lieu calme (Chill out)
- Boissons sans alcool attractives